

Le Quotidien

Statistique Canada

Le jeudi 24 juillet 2008

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est

Communiqués

Enquête sur la participation et les limitations d'activités : emploi, 2006	2
Le rendement sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité a été vigoureux entre 2001 et 2006, réduisant ainsi les écarts observés entre ces dernières et les Canadiens sans incapacité en ce qui a trait à l'emploi, à la participation à la population active et au chômage.	
Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2007	5
Le nombre de Canadiens qui ont reçu des prestations régulières d'assurance-emploi en 2007 a atteint son plus faible niveau observé depuis 2000.	
Profils des communautés de 2006	8
Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011	8
Dépenses en immobilisations par type d'actif, 2006	8
Nouveaux produits	9



Communiqués

Enquête sur la participation et les limitations d'activités : emploi

2006

Le rendement sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité a été vigoureux entre 2001 et 2006, réduisant ainsi les écarts observés entre ces dernières et les Canadiens sans incapacité en ce qui a trait à l'emploi, à la participation à la population active et au chômage.

Les personnes ayant une incapacité ont affiché une forte croissance de leur taux d'emploi, lequel est passé de 49,3 % en 2001 à 53,5 % en 2006, amoindissant l'écart noté entre ces dernières et les personnes sans incapacité, qui avaient un taux d'emploi de 75,1 % en 2006.

Le taux d'activité chez les personnes ayant une incapacité s'est accru pour passer de 56,9 % en 2001 à 59,6 % en 2006, amenuisant encore l'écart du taux entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans limitation d'activités.

Le taux de chômage chez les personnes ayant une limitation d'activités a diminué pour passer de 13,2 % en 2001 à 10,4 % en 2006, rétrécissant l'écart avec les personnes sans limitation d'activités d'environ un tiers.

La population active change selon la sévérité et le type de limitation d'activités

Le taux d'emploi a fortement progressé chez les personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère entre 2001 et 2006, allant de 31,8 % à 38,3 %.

En revanche, l'augmentation du taux d'emploi chez les personnes ayant une incapacité modérée a été comparativement plus faible, passant de 54,0 % à 56,6 % au cours de la même période.

L'expérience d'une limitation d'activités peut prendre différentes formes. L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités a examiné 10 différents types de limitation d'activités. Ceux-ci comprennent l'ouïe, la vision, la communication, la mobilité, l'agilité, la douleur, l'apprentissage, la mémoire, les déficiences intellectuelle et psychologique.

Note aux lecteurs

Le présent rapport est le cinquième d'une série de diffusions analysant les données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA). Il contient les résultats de cette enquête sur la situation de l'emploi pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 à 64 ans. Dans ce rapport, les termes «limitation d'activités» et «incapacité» sont utilisés pour désigner le même concept. Une personne ayant une limitation d'activités est définie comme une personne dont les activités quotidiennes sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé.

Le rapport permet d'examiner les changements survenus dans le marché du travail pour les personnes ayant une incapacité et pour celles sans incapacité entre 2001 et 2006, les obstacles à l'emploi pour les personnes ayant des limitations d'activités et la discrimination perçue par ces personnes en milieu de travail.

Ce rapport est fondé sur les données de recensement relatives à l'emploi afin de mesurer l'expérience sur le marché du travail des personnes ayant une incapacité et de celles sans incapacité au moyen des mêmes concepts du marché du travail et des mêmes périodes de référence. Les données de l'EPLA ont servi à déterminer la situation du répondant en ce qui concerne l'incapacité.

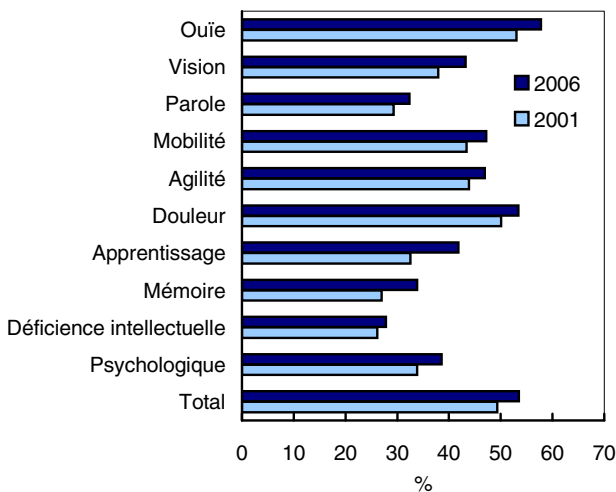
Toutes les données dans ce rapport ont été normalisées selon l'âge afin d'éliminer l'incidence de différences importantes entre les structures par âge des personnes ayant une incapacité et de celles sans incapacité.

L'échelle de sévérité de l'EPLA a été dérivée à partir des concepts d'incapacité de l'Organisation mondiale de la Santé. Pour obtenir plus de détails, consultez la publication L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 : rapport technique et méthodologique (89-628-XWF2007001, gratuite).

L'EPLA a été financée par Ressources humaines et Développement social Canada et a été menée par Statistique Canada. L'enquête fournit de l'information essentielle sur la prévalence de différentes incapacités, des types de soutien disponible pour les personnes ayant une incapacité, leur profil d'emploi, leur revenu ainsi que leur participation dans des activités sociales.

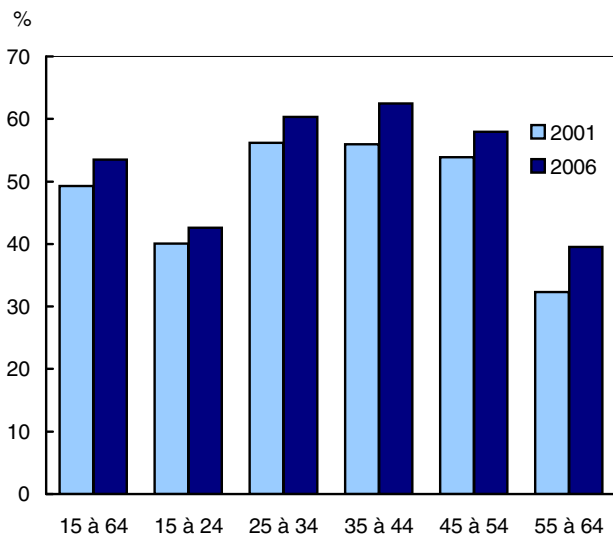
Les rapports qui traitent de questions telles que le revenu et l'incidence sur la famille parmi les personnes ayant une incapacité seront diffusés ultérieurement en 2008.

Le taux d'emploi a augmenté pour tous les types de limitation d'activités. La progression la plus importante a été observée chez les personnes ayant une limitation liée à l'apprentissage, leur taux d'emploi étant passé de 32,5 % en 2001 à 41,8 % en 2006.

Taux d'emploi par type d'incapacité

Nota : Les données de 2001 ne sont pas disponibles pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Le taux d'emploi chez les personnes ayant une limitation d'activités a crû parmi tous les groupes d'âge entre 2001 et 2006. La plus forte croissance a été observée parmi les personnes âgées de 55 à 64 ans, qui ont connu un taux de croissance plus du double de celui observé pour la population.

Taux d'emploi par groupe d'âge chez les personnes ayant une incapacité

Nota : Les données de 2001 ne sont pas disponibles pour le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Obstacles à l'activité chez les personnes ayant une incapacité

En 2006, près des deux tiers des Canadiens âgés de 15 à 64 ans ayant une incapacité et ne faisant pas partie de la population active ont déclaré qu'ils étaient complètement empêchés de travailler en raison de leur incapacité. Il est intéressant de noter que certaines personnes ayant une limitation sévère ont déclaré pouvoir travailler, alors que d'autres ayant une limitation moins sévère ont déclaré ne pas pouvoir le faire en raison de leur limitation. La sévérité d'une incapacité a une incidence importante sur la capacité d'une personne à participer à la population active. Néanmoins, plus d'un quart des personnes ayant une incapacité sévère ou très sévère ont indiqué que cela ne les empêchait pas complètement de travailler. Par comparaison, près d'un quart des personnes ayant une incapacité légère ont déclaré qu'elles ne pouvaient travailler.

Environ 700 000 Canadiens ayant une limitation d'activités ont déclaré que leur condition limitait la quantité ou le genre de travail qu'ils pouvaient accomplir. Environ trois quarts des personnes occupées ayant une incapacité sévère ont déclaré qu'elles avaient une limitation au travail. Il s'agit d'une proportion trois fois supérieure à celle enregistrée pour les personnes ayant une incapacité légère.

Aménagements en milieu de travail

L'aménagement en milieu de travail le plus courant destiné aux personnes occupées ayant des limitations d'activités était la modification des heures et des jours de travail ou des heures de travail réduites. Ces modifications ont été déclarées par un cinquième des personnes occupées qui avaient une limitation d'activités. Environ 1 personne sur 6 avait besoin d'un fauteuil spécial ou d'un soutien dorsal ou encore d'une redéfinition des tâches, tandis qu'environ 1 personne sur 10 avait besoin d'un poste de travail modifié ou ergonomique.

Discrimination perçue

En 2006, les personnes ayant une incapacité et déjà occupées ont généralement déclarées subir moins de discrimination, suivies des personnes qui étaient inactives et enfin des chômeurs.

Le nombre de personnes ayant déclaré qu'elles percevaient de la discrimination augmentait également avec la sévérité de l'incapacité, puisque 2,2 % des personnes ayant une incapacité légère, 5,0 % des personnes ayant une incapacité modérée et 11,2 % des personnes ayant une limitation d'activités sévère

ou très sévère ont déclaré qu'on leur avait refusé une promotion.

Les jeunes personnes ayant une incapacité étaient plus susceptibles de déclarer des occurrences de discrimination que les personnes des groupes d'âge plus avancé.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 3251.

L'article «L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : l'expérience de travail des personnes avec incapacité au Canada», qui fait partie de la collection *L'Enquête sur la participation et les*

limitations d'activités de 2006 : l'incapacité au Canada (89-628-XWF2008007, gratuite), et les tableaux de données «L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2006 : tableaux (partie III)», qui font partie de la même collection (89-628-XWF2008008, gratuite), sont maintenant accessibles à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Patric Fournier-Savard au 613-951-9228, Division de la statistique sociale et autochtone. ■

Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi

2007

Le nombre de Canadiens qui ont reçu des prestations régulières d'assurance-emploi en 2007 a atteint son plus faible niveau observé depuis 2000.

La diminution du nombre de prestataires a principalement été le résultat d'une baisse du nombre de chômeurs, plutôt que d'un changement dans la composition des chômeurs.

En 2007, environ 452 000 Canadiens ont reçu des prestations régulières d'assurance-emploi pendant la semaine de référence de l'enquête, en baisse de 5,0 % par rapport à 2006. Il s'agit d'une cinquième année consécutive de recul. Le niveau était de 16,5 % en deçà du sommet observé après le début du millénaire, en 2003, lorsqu'il avait atteint 540 800.

Parmi les 452 000 prestataires, 304 000 personnes, soit 67,3 %, étaient sans emploi, en baisse de 23,8 % par rapport à 2003. Le programme de prestations régulières a été conçu principalement pour les sans-emploi. Les autres prestataires comprennent les personnes travaillant moins de 30 heures, celles ne faisant pas partie de la population active, celles travaillant à temps plein mais ayant connu une interruption de travail au cours des trois mois précédant la période de référence, et les mères travaillant à temps plein et ayant un bébé.

Durant la semaine de référence, environ les deux tiers (67,7 %) des prestataires d'assurance-emploi ont reçu des prestations régulières, et un peu plus d'un quart (25,7 %) ont reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales.

En moyenne, il y avait un peu plus de un million de personnes sans emploi à l'échelle nationale en 2007, en baisse de 16,0 % comparativement à 2003.

La composition des chômeurs demeure relativement inchangée

La baisse du nombre de prestataires entre 2003 et 2007 n'a pas été attribuable à des changements importants dans la composition des chômeurs. Les taux d'admissibilité parmi les chômeurs sont restés relativement stables durant cette période de cinq ans.

En 2007, environ 70 % du million de Canadiens sans emploi ont cotisé au régime d'assurance-emploi. Dans l'ensemble, 54,0 % étaient potentiellement admissibles à recevoir des prestations, régulières ou autres, comparativement à 57,1 % cinq ans plus tôt.

Parmi les Canadiens sans emploi, 41,0 % ont reçu ou devaient recevoir des prestations. À l'opposé, 3,7 % des Canadiens sans emploi n'ont pas

Note aux lecteurs

L'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) fournit de l'information sur la couverture du régime d'assurance-emploi. Elle brosse un tableau éloquent des personnes qui ont accès aux prestations d'assurance-emploi et de celles qui n'y ont pas accès parmi les sans-emploi. L'enquête traite aussi de l'accès aux prestations de maternité et aux prestations parentales.

En 2007, dans le cadre de l'ECAE, on a interviewé un total de 1 938 chômeurs et de 1 233 mères ayant un enfant âgé de moins de un an.

L'enquête est menée pour le compte de Ressources humaines et Développement social Canada depuis 1997. Elle est fondée sur un sous-échantillon des personnes visées par l'Enquête sur la population active et elle est effectuée en avril, en juillet, en novembre et en janvier de chaque année.

Le régime d'assurance-emploi est un programme de remplacement du revenu visant à aider les Canadiens confrontés à certaines situations comme une perte d'emploi ou un arrêt de travail. Les Canadiens bénéficient principalement de deux types de prestations, soit les prestations régulières, qui sont destinées aux personnes ayant perdu leur emploi, et les prestations en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant, lesquelles comprennent les prestations de maternité et les prestations parentales.

Il y a toujours une certaine proportion des chômeurs qui ne sont pas admissibles à des prestations. Le premier groupe est constitué de personnes qui n'ont pas cotisé au régime parce qu'elles n'ont pas travaillé durant les 12 mois précédents ou parce que leur emploi n'est pas assurable. Ce groupe englobe les travailleurs autonomes. Le deuxième groupe comprend les personnes cotisant au régime, mais ayant laissé leur emploi pour une raison qui ne satisfait pas les critères d'admissibilité, comme les travailleurs ayant laissé leur emploi volontairement.

reçu de prestations, bien qu'ils aient été admissibles en fonction des heures travaillées déclarées, alors que 9,6 % n'étaient pas admissibles en fonction des heures travaillées déclarées.

La raison la plus fréquemment évoquée pour l'inadmissibilité au régime d'assurance-emploi était l'absence d'un emploi rémunéré au cours des 12 mois précédant l'enquête. En 2007, 25 % des chômeurs n'étaient pas admissibles pour cette raison, en légère baisse comparativement à 2006.

Les personnes ayant laissé leur emploi pour des raisons répondant aux critères du régime n'ont pas toutes eu le droit à des prestations. Un chômeur doit aussi avoir accumulé un certain nombre d'heures de travail rémunérées pour toucher les prestations. En 2007, 9,6 % des chômeurs étaient potentiellement admissibles, mais n'avaient pas accumulé assez d'heures de travail pour bénéficier de prestations.

En 2007, quatre personnes potentiellement admissibles sur cinq (82,3 %) avaient accumulé assez d'heures de travail pour recevoir des prestations, soit une proportion qui est restée stable au cours des cinq années précédentes.

Les prestations de maternité et les prestations parentales

Le régime d'assurance-emploi est aussi conçu pour aider les personnes en cessation d'emploi en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant. Il s'est produit un changement important le 1^{er} janvier 2006, le jour de la mise en oeuvre du nouveau Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Le RQAP a remplacé les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes antérieurement aux parents québécois en vertu du Régime d'assurance-emploi fédéral. Les personnes ne peuvent être couvertes que par un seul régime à la fois. Par ailleurs, les deux régimes diffèrent quant aux personnes visées et aux conditions d'admissibilité. Le fonctionnement du RQAP est similaire à celui du régime d'assurance-emploi fédéral puisqu'il s'agit d'un régime de remplacement du revenu. Cela signifie que les demandeurs doivent avoir reçu un revenu assurable pour être admissibles aux prestations.

À l'échelle du Canada, le nombre de mères d'un enfant de 12 mois ou moins a augmenté de 3,3 % pour atteindre près de 377 000, après avoir légèrement reculé en 2006. Plus des trois quarts de ces mères (77,2 %) avaient un revenu assurable. Dans l'ensemble, 85,9 % d'entre elles ont reçu des prestations sous forme de prestations de maternité ou de prestations parentales pendant leur grossesse ou depuis la naissance ou l'adoption de leur enfant.

Ces prestations provenaient du régime d'assurance-emploi ou du RQAP. Deux tiers (66,3 %) des mères avaient reçu des prestations, soit une proportion qui est demeurée relativement stable de 2003 à 2007.

Environ 23 % de toutes les mères ayant un enfant âgé de un an ou moins n'avaient pas un emploi

assurable. Plus de la moitié d'entre elles n'avaient pas travaillé au cours des deux années précédentes.

Une augmentation du congé parental chez les pères

L'introduction du nouveau RQAP en 2006 a eu un effet marqué sur le nombre de pères qui ont demandé des prestations parentales ou qui avaient l'intention de le faire.

À l'échelle nationale, la proportion des pères qui ont pris un congé parental ou qui avaient l'intention de le faire a augmenté, étant passée de 20,0 % en 2006 à 26,8 % en 2007. Par comparaison, seulement 15,0 % des pères avaient demandé ce genre de congé en 2005. Cette augmentation reflète principalement la tendance au Québec, où 73,6 % des pères ont profité du régime en 2007, comparativement à 48,4 % en 2006 et à 27,8 % en 2005. Ce changement est probablement attribuable à l'une des dispositions du RQAP qui prévoit un congé qui s'applique exclusivement aux pères.

Entre 2005 et 2007, le nombre de pères en congé parental, ou qui planifiaient prendre un congé parental, a progressé d'environ 46 %.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 4428.

Pour commander des totalisations personnalisées, pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-3321 ou composez sans frais le 1-800-461-9050 (des@statcan.ca), Division des enquêtes spéciales. Télécopieur : 613-951-4527.

□

Régime d'assurance-emploi, couverture et admissibilité de la population en chômage

	2003	2004	2005	2006	2007
	milliers				
Personnes en chômage¹	1 224	1 188	1 123	1 039	1 030
	%				
Cotisants	70,9	68,6	68,6	68,0	70,0
Non cotisants	29,1	31,4	31,4	32,0	30,0
Personnes potentiellement admissibles	57,1	53,5	55,2	52,6	54,3
Ayant reçu ou qui recevront des prestations	44,8	40,9	43,3	40,3	41,0
N'ayant pas reçu de prestations, mais y étant admissibles ²	3,2	2,2 ^E	2,7 ^E	3,1 ^E	3,7
N'ayant pas accumulé suffisamment d'heures de travail pour être admissibles à recevoir des prestations	9,1	10,5	9,2	9,1	9,6
Personnes non potentiellement admissibles	42,9	46,5	44,8	47,4	45,7
Ayant quitté leur emploi pour une raison non valide	13,9	15,1	13,4	15,4	15,7
N'ayant pas un emploi assurable	5,1	5,7	5,4	5,7	5,2
N'ayant pas travaillé au cours des 12 mois précédents	23,9	25,7	26,0	26,3	24,8
Admissibles en proportion des chômeurs qui ont cotisé au régime d'assurance-emploi et dont la cessation d'emploi répondait aux critères du régime	84,0	80,4	83,4	82,7	82,3

E à utiliser avec prudence

1. Moyenne du nombre de chômeurs pour mars, juin, octobre et décembre.

2. En fonction du nombre d'heures travaillées.

Couverture et admissibilité des mères aux prestations de maternité ou aux prestations parentales

	2003	2004	2005	2006	2007
	nombre				
Mères ayant un enfant de 12 mois ou moins	326 800	350 200	376 000	364 800	376 800
	%				
Ayant un emploi assurable	74,3	74,3	75,0	76,5	77,2
Ayant reçu des prestations de maternité ou des prestations parentales	64,7	65,9	64,2	63,9	66,3
Du programme d'assurance-emploi	...	...	...	52,2	45,8
Du Régime québécois d'assurance parentale	...	...	...	11,7	20,5
N'ayant pas reçu de prestations de maternité ou de prestations parentales	9,6 ^E	8,4	10,8	12,7	10,9
Sans emploi assurable	25,7	25,7	25,0	23,5	22,8
N'ayant pas travaillé au cours des deux dernières années	16,0	16,6	12,7	14,7	14,6
Autres (y compris les travailleurs autonomes) ¹	9,6	9,1 ^E	12,3 ^E	8,8 ^E	8,2 ^E

... n'ayant pas lieu de figurer

E à utiliser avec prudence

1. Contrairement au programme d'assurance-emploi, dans le Régime québécois d'assurance parentale, les travailleurs autonomes sont admissibles.

Profils des communautés de 2006

Les régions sociosanitaires ont été ajoutées aux *Profils des communautés de 2006* et sont maintenant offertes. Les utilisateurs pourront ainsi visionner les données du Recensement de 2006 selon les 124 régions sociosanitaires du Canada. Les régions sociosanitaires font référence aux diverses régions administratives définies par les ministères provinciaux de la santé et sont utilisées pour surveiller la santé de la population, ainsi que pour planifier et livrer les services de santé. Les limites pour les régions sociosanitaires diffusées aujourd'hui sont celles qui sont en vigueur depuis décembre 2007.

La publication *Profils des communautés de 2006* (92-591-XWF, gratuite) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle au 613-951-1746 (*hd-ds@statcan.ca*), Division de la statistique de la santé. ■

Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011

Les consultations auprès des utilisateurs des données se poursuivent en vue d'appuyer l'élaboration du questionnaire du recensement et d'accroître sa pertinence et son importance pour les utilisateurs de même que pour les répondants. Ce rapport présente les résultats obtenus lors de la période de consultation

sur le contenu du Recensement de 2011 (d'avril à novembre 2007).

Le *Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2011* (92-137-XWF, gratuit) est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec les Services à la clientèle en composant sans frais le 1-800-263-1136 (*consultationrecensement@statcan.ca*), Division des services à la clientèle. Télécopieur : 613-951-1134. ■

Dépenses en immobilisations par type d'actif 2006

Il est maintenant possible de consulter les dépenses en immobilisations en construction pour les bâtiments et les travaux de génie par type d'actif pour 2006.

Données stockées dans CANSIM : tableaux 029-0039 et 029-0040.

Définitions, sources de données et méthodes : numéro d'enquête 2803.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Kamal Sharan au 613-951-3452 (*kamal.sharan@statcan.ca*), Division de l'investissement et du stock de capital. ■

Nouveaux produits

L'observateur économique canadien, juillet 2008,
vol. 21, n° 7
Numéro au catalogue : 11-010-XPB (25 \$/243 \$).

**L'observateur économique canadien : supplément
statistique historique**, 2007-2008
Numéro au catalogue : 11-210-XPB (28 \$).

Acier, produits tubulaires et fil d'acier, mai 2008,
vol. 4, n° 5
Numéro au catalogue : 41-019-XWF
(gratuit).

**L'Enquête sur la participation et les limitations
d'activités de 2006 : l'incapacité au Canada :**
«L'Enquête sur la participation et les limitations
d'activités de 2006 : l'expérience de travail des
personnes avec incapacité au Canada», n° 7
Numéro au catalogue : 89-628-XWF2008007
(gratuit).

**L'Enquête sur la participation et les limitations
d'activités de 2006 : l'incapacité au Canada :**
«L'Enquête sur la participation et les limitations
d'activités de 2006 : tableaux (partie III)», n° 8
Numéro au catalogue : 89-628-XWF2008008
(gratuit).

**Quelques faits : «Quelles sont les tendances en
matière de violence conjugale autodéclarée au
Canada?», n° 6**
Numéro au catalogue : 89-630-XWF
(gratuit).

**Rapport de consultation sur le contenu du
Recensement de 2011**, année de recensement 2011
Numéro au catalogue : 92-137-XWF
(gratuit).

Profils des communautés de 2006, année de
recensement 2006 (mise à jour)
Numéro au catalogue : 92-591-XWF
(gratuit).

**Les prix sont en dollars canadiens et n'incluent
pas les taxes de vente. Des frais de livraison
supplémentaires s'appliquent aux envois à
l'extérieur du Canada.**

Les numéros au catalogue se terminant par : -XWF,
-XIB ou -XIF représentent la version électronique offerte
sur Internet, -XMB ou -XMF, la version microfiche, -XPB
ou -XPF, la version papier, -XDB ou -XDF, la version
électronique sur disquette, -XCB ou -XCF, la version
électronique sur CD-ROM, -XVB ou -XVF, la version
électronique sur DVD-ROM et -XBB ou -XBF, une base
de données.

Pour commander les produits

Pour commander par téléphone, ayez en main :

- Le titre
- Le numéro au catalogue
- Le numéro de volume
- Le numéro de l'édition
- Votre numéro de carte de crédit.

Au Canada et aux États-Unis, composez le : **1-800-267-6677**
Pour les autres pays, composez le : **1-613-951-2800**
Pour envoyer votre commande par télécopieur,
composez le : **1-877-287-4369**
Pour un changement d'adresse ou pour connaître
l'état de votre compte, composez le : **1-877-591-6963**

Pour commander par la poste, écrivez à : Finances, immeuble R.-H.-Coats, 6^e étage, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6. Veuillez
inclure un chèque ou un mandat-poste à l'ordre du **Receveur général du Canada/Publications**. Au Canada, ajoutez 5 % de TPS et la
TVP en vigueur.

Pour commander par Internet, écrivez à : infostats@statcan.ca ou téléchargez la version électronique en vous rendant au site Web
de Statistique Canada (www.statcan.ca). À la page *Nos produits et services*, sous *Parcourir les publications Internet*, choisissez *Payantes*.

Les agents libraires agréés et autres librairies vendent aussi les publications de Statistique Canada.



Bulletin officiel de diffusion des données de Statistique Canada

Numéro au catalogue 11-001-XIF.

Publié tous les jours ouvrables par la Division des communications et des services de bibliothèque, Statistique Canada, Immeuble R.-H.-Coats, 10^e étage, section G, 100 promenade Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Pour consulter *Le Quotidien* sur Internet, visitez notre site à l'adresse <http://www.statcan.ca>. Pour le recevoir par courrier électronique tous les matins, envoyez un message à listproc@statcan.ca. Laissez en blanc la ligne de l'objet. Dans le corps du message, tapez : subscribe quotidien prénom et nom.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2008. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.